



S.I.R.D.
28 rue de la liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26

N/Réf : DELCOM **44-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 21 octobre 2014**

Le vingt et un octobre deux mille quatorze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au SIRD, salle du comité syndical, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 07 octobre 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 15 Votants : 19

Présents : S.CIALDELLA, R.DI BENEDETTO, G.DINI, D.D'OLIVIER-QUINTAS, P.EVRARD, (pv de Mme Di Raffaele), K.GAILLARD, F. GILABERT (pv de Mme Vieu), G.JULLIEN (pv de M. Monier), C.LANCELON-PIN, M.MASTROMAURO, M.REPELLIN, P.RIGAULT, D.ROUX (pv de M. Camacho), G. SALLET, J. TESSAIRE,

Absents excusés : JM. CAMACHO, MF. DI RAFFAELE, JP.MONIER, JP. TROVERO, N.VIEU

Absents : A.CARBONARI, D.CUSTOT, F.FECHOZ-CHRISTOPHE, R.OCCHINO,

Secrétaire de séance : Sylvain CIALDELLA

Président de séance : Guy JULLIEN

Rappel du quorum : 13

OBJET : INSERTION-EMPLOI

Accompagnement renforcé vers l'emploi- référent RSA : Demande de subvention 2015 au conseil général de l'Isère : validation du plan de financement et du projet

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le Vice-président expose :

La MIPE, (Maison Intercommunale pour l'emploi) dans le cadre de son activité et conformément à nos objectifs, assure la mise en œuvre d'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour les publics prioritaires éloignés du marché du travail.

Une partie des ces publics est identifiée comme bénéficiaires du RSA compétence du Conseil général de l'Isère.

Le Conseil général délègue au SIRD par convention, l'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active (rSa) orientés vers le parcours emploi renforcé. Accompagnement exercé par les référents unique rSa de la MIPE.

Le conseil général de l'Isère, qui cofinance les postes de référents RSA a acté en 2009 un portage par le Fond Social Européen de 50% du cofinancement alloué. Pour les années 2014 et 2015, la nouvelle programmation 2014-2020 du FSE n'étant pas totalement définie, le Conseil général de l'Isère a souhaité, de nouveau, financer les postes de référents RSA sur ces fonds propres.

Cette mission d'accompagnement renforcé vers l'emploi assurée par les référents de parcours RSA (ex ALI) fait donc l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général qu'il convient aujourd'hui de valider.

Contexte :

La loi du 1^{er} décembre 2008 donne aux Départements la responsabilité de la mise en œuvre du rSa, et ainsi de l'orientation des allocataires du rSa soumis à droits et devoirs selon l'article L 262-28 du CASF.

L'objectif principal du Conseil général de l'Isère est le retour à l'emploi durable de ces allocataires afin de leur permettre une vie autonome. Pour ce faire, il sollicite ses partenaires (notamment **Pôle emploi, les collectivités locales, les associations, ...**), dont le SIRD au travers de sa Maison Intercommunale pour l'emploi, dans la mise en œuvre de l'accompagnement vers et dans l'emploi, moyen primordial pour atteindre cet objectif énoncé dans la Convention d'Orientation du RSA.

Objectif visé : accompagner vers et dans l'emploi les allocataires du RSA, par l'action des référents de parcours RSA (Ex ALI) sur la base de 70 bénéficiaires/par an et par ETP

Architecture de l'opération : le CGI propose aux bénéficiaires différentes opérations dans le cadre d'un parcours individualisé. Pour atteindre cet objectif d'accès à l'emploi, l'allocataire sera accompagné dans ses démarches par un référent de parcours.

Pour assurer cette opération, LA MIPE (Maison Intercommunale pour l'emploi) dispose de 2.55 ETP de référents Parcours RSA dédiés à l'accompagnement des allocataires du RSA.

Le présent dossier de subvention correspond à la prise en charge financière par le Conseil général de l'Isère des 2.55 ETP de postes de référents RSA et des frais indirectes associés plafonnés à 20% du coût des charges salariales

Le reste de l'action est financée par le SIRD sur ces fonds propres.

	Budget 2015
CGI	59 692,60
SIRD	59 692.61
TOTAL	119 385,21

Budget prévisionnel de l'opération ACCOMPAGNEMENT RENFORCE VERS L'EMPLOI (REFERENT PARCOURS RSA)

Années / Exercices	2015	
	€	%
Postes de dépenses		
Dépenses directes (1+2+3+4)	99 487.68 €	83,33%
1. Personnel	99 487.68 €	83,33%
2. Fonctionnement		
3. Prestations externes		
4. Liées aux participants		
5. Dépenses indirectes de fonctionnement	19 897.53	16.67%
6. Dépenses en nature		
Dépenses totales	119 385.21 €	100%

Après débat, il convient de valider Le projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assuré par les référents de parcours RSA (ex ALI) faisant l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général de l'Isère ainsi que le budget prévisionnel 2015

Le comité syndical,

↳ **VALIDE le Projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assuré par les référents de parcours RSA de la MIPE,**

↳ **VALIDE le budget prévisionnel 2015 de l'opération.**

↳ **VALIDE la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère**

↳ **AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente demande de subvention**

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Fontaine, le 22 Octobre 2014
Le Président
Guy JULLIEN